

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

26 janvier 2001 - n° 1459
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Le facteur ne sonnera plus qu'une fois

AUTREFOIS, NOUS enseignions, le téléphone subventionnait La Poste. A ce jeu, téléphoner à New-York assurait une meilleure desserte des campagnes profondes. Cette solidarité imposée était plaisante. Mais les progrès inouïs de la technologie des télécommunications ont fait sauter les monopoles et leurs frontières. La Poste s'est retrouvée seule, sommée de s'autofinancer. Dès lors, elle trouve trop lourde la charge du service des campagnes profondes.

Qui gagne, qui perd à cette nouvelle donne? Incontestablement gagnent les particuliers ou les entreprises qui dépensent beaucoup en téléphonie. Mais leurs concurrents aussi! Indéniablement les prestations des services postaux seront réduites territorialement. Toutefois cette redistribution entre gagnants et perdants n'est pas un jeu simple de vases communicants.

Tout d'abord les nouvelles technologies profitent aussi aux régions non urbanisées; elles les désenclavent. Certes à leurs frais et coûteusement; par exemple elles ne pouvaient espérer, faute de réseau câblé, bénéficier de l'offre télévisuelle européenne. Désormais le satellite les relie au monde. Le Portugais qui travaille à Bioley-Magnoux a accès à sa chaîne nationale. Et cette offre n'est pas boudée. Recensez les fermes équipées de paraboles!

D'autre part, le territoire est retravaillé dans beaucoup d'autres domaines. Combien de laiteries, d'auberges disparues. Même les caisses et banques Raiffeisen qui sont le symbole de l'implantation

locale se sont regroupées. En comparaison le réseau postal demeurerait figé.

Enfin l'accessibilité a changé de sens. Les régions non urbanisées ont un taux élevé de motorisation pour des raisons vitales. Pour inspecter son champ, à 600 m, le paysan prend son tracteur ou sa voiture.

Si la réorganisation du réseau est acceptable, elle doit se faire sous conditions. D'abord être opérée dans un esprit de service public et pas dans le style manager obsédé par la rentabilité des fonds propres. La nouvelle direction semble l'avoir heureusement compris. La synergie recherchée avec d'autres prestations locales, même

*Distribution du
courrier, accès à la
presse: des libertés
fondamentales*

commerciales, ouvre des perspectives inventives. A observer s'il s'agit d'alibis ou de créations originales et durables. Mais le principe premier, à respecter absolument et

sans dérogation, est celui de la distribution postale pour tous à domicile par la présence physique du facteur(trice) et par lui d'un accès aux prestations standards de La Poste. La distribution du courrier, l'accès quotidien à la presse touchent à des libertés fondamentales, celles de la liberté d'opinion, celle du fonctionnement de la démocratie.

En dépit d'une réorganisation correcte, menée dans un esprit de service public, la couverture territoriale laissera, peut-être, subsister un déficit. Il appartiendra à la solidarité nationale de l'assumer (hausse des tarifs, diversification de La Poste, ou plus clairement subventionnement direct). Car légitimement il s'agit de prestations d'intérêt général. AG

La Poste, le marché et la politique

La Poste est condamnée à se restructurer. A cause des contraintes du marché... Et pour obéir au Parlement fédéral. Mais l'entreprise conserve une marge de manœuvre. Restructurer ce n'est pas seulement traquer les déficits. C'est aussi séduire les clients et conserver la motivation du personnel.

AUCUN ACCORD INTERNATIONAL ne contraint la Suisse d'ouvrir son marché postal à la concurrence étrangère. Ni l'OMC ni les accords bilatéraux avec l'Europe n'exigent la libre circulation des services postaux. Mais la libéralisation décidée par tous les pays européens impose, économiquement, de suivre le mouvement. Les échanges internationaux ne se limitent plus au transport de marchandises plus ou moins volumineuses. Les entreprises doivent expédier de petits composants avec rapidité et sécurité d'un pays à l'autre. La collaboration entre les postes nationales n'a pas eu la souplesse nécessaire pour répondre à cette nouvelle demande de l'économie. Des réseaux de services privés ignorant les frontières se sont imposés en se faufilant à travers toutes les mailles de liberté laissées par les monopoles nationaux.

De La Poste à Swiss Post International

Les postes nationales se sont mises à leur tour à répondre à cette nouvelle concurrence internationale. La libéralisation décidée par l'Union européenne à Bruxelles, qui ouvre à la concurrence

tous les envois pesant plus de 350 grammes, a fait flamber le mouvement. La Poste suisse a emboîté le pas. Berne a créé Swiss Post International, une «unité d'affaires» qui occupe 370 collaborateurs et gère des sociétés implantées en Allemagne, en Italie, en France, aux Pays Bas, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Ces sociétés collectent les envois destinés à la Suisse et en assurent la distribution d'un bout à l'autre de la chaîne. Elles réalisent aujourd'hui déjà un volume d'affaires de 650 millions de francs.

Conformément aux règles du marché

La Suisse aurait pu, souverainement, décider de barricader sa poste dans son monopole. Mais elle aurait privé ses entreprises d'un service international performant et interdit à La Poste de s'implanter à l'étranger: un choix impossible pour une économie si largement ouverte sur le monde. Le gouvernement et le Parlement se sont donc alignés sur l'Europe. C'était en 1997. Ils devront le faire encore lorsque Bruxelles fera un pas supplémentaire en abaissant à 150 grammes les envois protégés par monopole.

Conformément à la pratique européenne, la loi garantit à La Poste le monopole pour le service de base offert à tous les usagers. Mais ce service doit en outre être rentable. La Suisse aurait pu souverainement accepter de subventionner un service public déficitaire. Les parlementaires en ont décidé autrement. Dans son projet de loi, le gouvernement laissait la porte largement ouverte aux subventions financées par une redevance des concurrents privés. La majorité du Parlement a fortement limité cette possibilité en imposant la conformité aux règles du marché (voir encadré). Elle a donc délibérément fait pression pour une rationalisation poussée, se privant du droit de critiquer la rigueur des décisions de La Poste.

Entre rentabilité et motivation

Les dirigeants de l'entreprise conservent malgré tout une marge de liberté pour s'adapter au marché. Ils peuvent adapter le service de base aux conditions locales et couper dans les activités non rentables. Ils peuvent et doivent aussi s'adapter positivement au marché. Si des bureaux doivent être supprimés, d'autres doivent offrir de nouvelles facilités. Dans les villes, un «supermarché postal» doit attirer le client au même titre qu'une grande surface. Les horaires d'ouverture ne devraient pas constituer un tabou. Les files d'attente ne devraient pas être une fatalité.

Dans les zones rurales, le service des paiements devrait également rendre faciles les retraits d'argent, comme ils le sont aujourd'hui jusque dans les plus petits bureaux.

S'adapter au marché, c'est aussi maintenir ou rétablir la motivation du personnel afin que les services offerts soient attrayants. Les nouveaux dirigeants de l'entreprise semblent l'avoir compris. Mais la pression des usagers et des associations syndicales doit subsister. at

Rigueur parlementaire

Dans son projet de Loi sur La Poste, le Conseil fédéral prévoyait le recours relativement facile à des subventions pour le service de base:

Art 6

«Tant que le financement du service universel fourni par la Poste l'exige, le Conseil fédéral peut [...] percevoir des redevances sur les services postaux (privés) concédés.»

Le Parlement a ajouté une bonne dose de rigueur libérale comme on peut le lire dans le texte finalement adopté:

Art 6

«Si malgré une gestion du service universel conforme aux règles de l'économie de marché, la Poste apporte la preuve que les dépenses ne sont pas couvertes intégralement, le Conseil fédéral peut percevoir [...]».

Avant d'obtenir d'hypothétiques subventions, la Poste doit donc se soumettre intégralement aux contraintes du marché. Ce qu'elle fait aujourd'hui.

Les grands éditeurs sont privilégiés

Le Conseil fédéral a promis de réfléchir à une modification du système d'aide à la presse. Cependant, jusqu'à présent, rien ne bouge.

100 MILLIONS DE francs ont été alloués à la presse écrite via la Poste en 1999. 100 millions qui sont répartis entre les quelque 3000 parutions recensées en Suisse. C'est une grosse somme et pourtant la liste des bénéficiaires reste secrète.

Pour avoir demandé le détail des comptes à la Commission des finances, le conseiller national écologiste Patrice Mugny s'est vu menacé de la perte de son immunité parlementaire. Depuis six mois, on lui promet un jour qu'un groupe de travail va se saisir du problème, un autre que le sujet, de moindre importance, est repoussé au mois de juin 2001. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) refuse de livrer les comptes détaillés de la subvention, arguant que les données sont protégées par le secret postal.

La Poste introduit les « primes de fidélité »

Jusqu'au milieu des années nonante, les journaux ont bénéficié de tarifs largement subventionnés. La transparence des coûts et la libéralisation des télécommunications interdisant les subventions croisées, la Confédération et la Poste se sont mises d'accord pour adopter un modèle qui permette d'alléger les charges de La Poste – le déficit est évalué à 300 millions en 1998. L'Etat indemnise à hauteur de 90 millions La Poste pour les pertes engendrées par la distribution de journaux, La Poste dégage des gains de productivité pour la même somme et les édi-

teurs y mettent aussi du leur en voyant leurs tarifs augmenter. Les rôles sont ainsi clarifiés de même que les objectifs en matière d'aide à la presse, définis dans la Loi sur La Poste. De plus, la régie fédérale a fixé des conditions précises afin de réduire le champ des bénéficiaires – et économiser une quinzaine de millions. Un tirage de 1000 exemplaires au moins, attesté par la REMP, l'organisme qui sert de références aux publicitaires, est nécessaire pour pouvoir bénéficier de la subvention. Pour ceux qui sont recalés, c'est le tarif des lettres qui s'applique. La Poste tient compte de la proportion du tirage dont le transport lui est confié. Ce dernier critère est déterminant. Il s'exprime à travers le système des « primes de fidélité »: La Poste récompense ainsi ses plus gros clients en accordant un rabais en fonction du nombre d'exemplaires envoyés. Plus vous avez d'abonnés, plus votre journal est distribué par La Poste et plus vous serez subventionnés. Si l'éditeur confie la totalité de la distribution à La Poste, c'est le jackpot; il bénéficie de dix centimes de rabais par exemplaire; si au moins 50% du tirage est confié au Géant jaune, la prime tombe à cinq centimes. Résultat, l'essentiel de la subvention est absorbé par les magazines à grand tirage déjà largement financés par la publicité, alors que les parutions ayant des moyens financiers limités ne profitent pas des largesses fédérales. *Le Courrier* a révélé que *Blick*, par exemple, touche cinq millions de francs, *La Tribune de Genève* ou *24 Heures* 600000 francs chacun.

Si le maintien d'une presse diversifiée est en soi un objectif louable,

digne d'être inscrit dans la loi, rien n'indique que le réaménagement des tarifs soit décidé de concert entre La Poste et les grands éditeurs, ni d'ailleurs que le PDG d'Edipresse doive être membre du conseil d'administration de La Poste. Et il est ridicule de se limiter, dans les moyens mis en place pour y parvenir, au seul abaissement du coût de la distribution. De cette manière, on favorise la presse qui fonctionne par abonnement au détriment de celle vendue en kiosque. Autre problème: il faudrait aussi tenir compte de la région de diffusion. Un journal tessinois ou romand dispose d'un public potentiel évidemment plus restreint qu'une publication alémanique.

S'interroger sur les objectifs de la subvention

Le DETEC doit s'interroger sur le fond du problème: quel est le but de la loi et de son ordonnance? quels sont les objectifs et quels sont les meilleurs moyens pour les atteindre? Il est clair que le mandat actuel du Conseil fédéral confié à La Poste est insuffisant et que l'esprit de la loi qui entend préserver la diversité de la presse n'est pas respecté. Ce constat n'amène cependant pas de solution toute faite. La Commission fédérale de la concurrence recommande au Conseil fédéral de supprimer le système de primes de fidélité pour non-respect des règles de la concurrence. Elle propose un système d'aide directe aux maisons d'édition. L'association des patrons d'édition Presse suisse a déjà annoncé qu'elle s'y opposait. On pourrait imaginer tenir compte des critères géographiques; mais en subventionnant la presse locale, on privilégie à nouveau les grands éditeurs propriétaires de la plus grande partie des journaux régionaux. On pourrait aussi considérer comme critère important la capacité financière des éditeurs et distribuer la manne fédérale en fonction des besoins et des moyens, ou alors évaluer la part publicitaire.

Le chantier est donc ouvert. Pour autant qu'on l'attaque. Et qu'on ne considère pas que la diversité de la presse est un sujet estampillé secret privé.

gs

La prime de fidélité de DP

EN 2000, *DOMAINE Public* a payé à La Poste 21,9 centimes par exemplaire. Il bénéficie d'une « prime de fidélité » de 10 centimes puisque la totalité du tirage est acheminée par courrier postal.

Pour pouvoir bénéficier de la « prime de fidélité », *DP* a dû fournir une déclaration en vue de répondre aux critères de subventionnement. Renonçant à recourir à la REMP, qui lui facturait le coût de « l'autodéclaration » à 650 francs, *Domaine Public* s'est adressé à un notaire qui, pour 200 francs de moins, a certifié à La Poste qu'il répondait aux conditions demandées.

En sept ans, le coût de l'affranchissement du numéro est passé de 8 à 20 centimes.

Zurich n'a rien à prouver, Lausanne, si

Des données sur la vie des arts et des spectacles et leur diffusion internationale.

UN RAPPORT paru sous la direction de Jean-Yves Pidoux nous fournit de nombreux renseignements sur la politique extérieure dans le domaine culturel¹. Ils constituent une des bases de la réflexion sur l'avenir de la création dans nos villes. Les auteurs ont distingué de «grandes institutions». Pour Lausanne, il s'agit du théâtre de Vidy, du Municipal (TML), du Béjart Ballet et de l'Orchestre de chambre. La moyenne des subventions accordées aux grandes institutions dans les cinq grandes villes suisses est de 61%. A Lausanne et à Genève, cette part est inférieure à 50%. La part réservée aux productions moins institutionnelles est donc nettement plus élevée en Suisse romande.

Si l'on examine l'offre culturelle suisse à l'étranger, celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis vingt ans. En 1980, seul 0,64% des événements culturels suisses connaissaient une carrière à l'étranger. En 1990, ce chiffre passe à 7,68% et en 1995, dernière année citée dans le rapport, à 10,48%; et tout porte à croire que ce pourcentage ne cesse d'augmenter. On a donc assisté à une explosion de la capacité helvétique de présenter des spectacles ou des expositions à l'étranger, soit en production directe, soit à travers des mécanismes de coproduction.

En analysant plus finement cette exportation, on parvient à des résultats assez surprenants. Les auteurs ont additionné le nombre total des «événements» produits ou coproduits par des institutions culturelles suisses à l'étranger, autrement dit le nombre de représentations ou de jours d'exposition et ils en ont tiré des pourcentages. Le résultat pour les plus importants «exportateurs» figure dans le tableau ci-dessous:

Taux d'exportation par:
Institution % par année

Théâtre de Vidy (Lausanne)	27
Béjart Ballet Lausanne	11,3
Grand Théâtre de Genève	10,1
Offentl. Kunstsammlung	8,5
Comédie de Genève	8,4
Theater Basel	6,8

A elles seules, ces six institutions ont produit plus de 70% des événements culturels à l'étranger. A l'exception des musées de Bâle, il s'agit uniquement de spectacles vivants. Les deux institutions lausannoises en ont produit à elles seules près de 40%. Et depuis 1995, date de référence de cette comparaison, Vidy a poursuivi une politique d'expansion à tout va et il n'est pas exclu que ce pourcentage soit encore plus haut actuellement. Aujourd'hui le théâtre au bord de l'eau est présent à l'étranger à travers plus de 500 représentations par année et il commence à prospecter la Russie et l'Asie...

Naturellement ce résultat se retrouve si l'on examine les résultats par ville.

Le budget lausannois pour la culture est à peu près équivalent à celui de Berne et il est très largement inférieur à celui des autres grandes villes. En 1983, la capitale vaudoise était bonne dernière du classement avec un nombre d'événements à l'étranger proche de zéro. En 1988, elle occupait déjà la première place. L'arrivée de Maurice Béjart et de grands metteurs en scène à Vidy n'est bien sûr pas étrangère à ce changement spectaculaire.

Il reste à expliquer le phénomène: Pour Jean-Yves Pidoux et son équipe, le manque de moyens à Lausanne a poussé les responsables culturels à multiplier les coproductions afin de répartir les investissements. Bâle et Zurich sont plus autocentrés. Ce sont de grandes villes avec une tradition ancienne de spectacles de haut niveau que l'on ne cherche pas à exporter. En tout cas il n'y aura pas de démarchage à l'étranger. A ce titre, Zurich a une mentalité de capitale et attend que les spectateurs viennent à elles. La faible

exportation des spectacles bâlois et zurichois n'est donc pas le symptôme d'une fermeture face à l'étranger, mais plutôt d'une manière peut-être plus hautaine d'envisager la culture. La ville de Holbein et du grand mécénat, celle de Dada et des premières de Brecht n'ont rien à prouver, Lausanne si. *js*

¹*La politique extérieure dans le monde culturel, Etude et évaluation de l'action conduite par les villes*, Jean-Yves Pidoux, Olivier Guy, Olivier Moeschler, PNR42, Institut de sociologie des communications de masse, Lausanne.

Piste

LES ADVERSAIRES DU ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer veulent lui faire payer son militantisme passé. C'est l'occasion de rappeler ce qui s'est passé en Suisse en décembre 1926.

Robert Grimm (soc.) était vice-président du Conseil national mais il n'est pas devenu président parce qu'il avait été président du Comité d'Olten qui a dirigé la grève générale de 1918. Une majorité animée par les droites romandes et des groupes d'officiers lui préféra un autre socialiste qui refusa ce cadeau empoisonné. La majorité élit alors le syndic de Lausanne Paul Maillefer. Robert Grimm, qui était municipal à Berne et devint ultérieurement conseiller d'Etat bernois et directeur de la compagnie de chemin de fer BLS, fut malgré tout, vingt ans plus tard, président du Conseil national. C'était devenu normal puisqu'un autre socialiste condamné en raison de la grève générale, Ernest Nobs, avait été élu au Conseil fédéral en 1943. L'écrivain français Emmanuel Berl, qui fut un «nègre» du Maréchal Pétain en 1940, écrit en 1956 dans la revue *La Parisienne*: «L'homme de droite devient méchant; il croit obéir à la nécessité quand il suit la pente de sa hargne.» *cfp*

Qui a peur du 30 km/h ?

Les adversaires de l'initiative « Rues pour tous » affûtent leurs armes. Une mobilisation disproportionnée.

UN COMITÉ D'OPPOSANTS regroupant cent quarante parlementaires fédéraux, une campagne publicitaire très tôt commencée sous la houlette experte de l'Union suisse des arts et métiers, des arguments catastrophistes... S'agit-il de faire échec à une initiative populaire qui, en cas de succès, mettrait en danger l'ordre social ou la liberté économique? Non, c'est la généralisation du 30 km/h dans les localités qui mobilise ainsi le ban et l'arrière-ban des partis bourgeois et des organisations économiques.

Cette limitation est déjà en vigueur dans de nombreux quartiers de villes suisses. A la satisfaction de leurs habitants: moins de bruit, plus de sécurité – toutes les analyses l'attestent, le nombre des blessés et des morts diminue de manière drastique –, une cohabitation plus harmonieuse entre les usagers motorisés, les cyclistes et les piétons, ces oubliés de la circulation urbaine. Mais l'introduction de cette limitation implique une procédure lourde qui peut prendre plusieurs années.

Ainsi à Genève, le quartier des Pâquis a dû attendre une décennie pour bénéficier de cette mesure, tant a duré le traitement des nombreux recours. L'initiative permet d'éviter le problème en renversant le principe: le trente à l'heure devient la règle dans les localités, les autorités pouvant y déroger, en particulier sur les axes principaux.

Une manière de vivre ensemble

Les adversaires ne font pas dans la dentelle. Ils annoncent le chaos total, un ralentissement insupportable du trafic avec pour conséquence une sous-utilisation de la capacité des axes principaux. Ils n'hésitent pas à retourner l'argument de leurs adversaires en craignant pour la sécurité des piétons: à 30 km/h, les conducteurs seraient moins attentifs et donc plus dangereux. Et enfin, cette limitation ne sera jamais acceptée par les détenteurs de véhicules à moteur, donc pas respectée.

L'argumentaire développe à l'identique les motifs avancés à l'époque contre la limitation à 50 km/h dans les localités. Il dévoile par là même son inconsistance. L'expérience est quotidienne: la vitesse en ville ne fait pas gagner de temps; elle ne permet que de parvenir plus rapidement aux feux et aux bouchons.

Au-delà de la sécurité, l'initiative présente un enjeu de civilisation. La solution proposée, sous forme de restriction, nous invite à opter pour un rythme de déplacement moins frénétique et arrogant, plus respectueux de tous les usagers de la rue. Certaines villes, certains pays ont déjà fait ce choix.

Reste le mystère de la mobilisation disproportionnée des adversaires. Leur conception de la liberté se réduirait-elle à une question de compteur? Où les garagistes craindraient-ils que des véhicules conduits avec plus de délicatesse nécessitent moins d'entretien et de réparation? jd

SUISSE-ALLEMAGNE DE L'EST

Baissez l'abat-jour

LES ACTIVITÉS DE la Sécurité d'Etat est-allemande (Stasi) en Suisse seront-elles un jour révélées? Probablement pas, car trop de milieux helvétiques, à gauche mais surtout à droite, n'ont guère intérêt à ce que toute la lumière soit faite.

L'idée de ce coup de projecteur vient du Zurichois Walter Frey, chef de la fraction UDC aux Chambres fédérales. Une manière de renvoyer la balle à ceux qui, à son goût, ont pris trop de plaisir à l'affaire des fiches de la police fédérale et aux fonds en déshérence. Tant que nous y sommes dans le remue-ménage historique, ajoutons ce chapitre de la guerre froide: quelles ont été les activités des informateurs et des agents de la Stasi? quelles entreprises et quels partis ont été infiltrés? les mesures de défense furent-elles efficaces?

Attention à l'effet boomerang

En juin 1996, le Conseil national accepte cette initiative à une courte majorité. Trois ans plus tard (!) il adopte sans notable opposition un arrêté sur «l'examen des relations entre la Suisse et l'ex-République démocratique allemande», en particulier sous l'angle des activités de la Stasi. Aussitôt la *Neue Zürcher Zeitung* (5 mars 1999) monte au front. Elle admoneste les députés bourgeois qui n'ont pas perçu le danger. En effet, l'arrêté prévoit la consultation des archives publiques et privées et la levée du secret bancaire. Donc l'intention initiale de dévoiler les relations ambiguës qu'a entretenues la gauche helvétique avec les communistes est-allemands (voir notamment

le n° spécial de DP 1454-1455) risque de se transformer en une dénonciation des entreprises et des banques suisses.

L'avertissement est entendu. Suivant l'avis de sa commission, le Conseil des Etats rejette l'initiative Frey le 19 septembre dernier par vingt-trois contre neuf. Selon les travaux de la commission cités par la *Basler Zeitung* (15 janvier 2001), il s'agit d'éviter un précédent: lever le secret des affaires et le secret bancaire dans ce dossier particulier, c'est affaiblir la position suisse concernant le secret dans d'autres dossiers; en clair, la position du Conseil fédéral concernant le secret bancaire face aux exigences de l'Union européenne en matière fiscale. Et voilà comment la curiosité à l'égard d'un passé proche va sûrement se dissiper au gré d'une différence entre les deux Chambres. jd

«Divines surprises»

La dynamique de la croissance semble faire peur aux responsables des finances publiques, au niveau des cantons comme de la Confédération.

Jean-Pierre Ghelfi, économiste, s'interroge, dans L'Événement syndical, sur les raisons de cette méfiance.

«**K**ASPAR VILLIGER, LE grand argentier de la Confédération, ne sait trop s'il doit en rire ou en pleurer. Encaisser, pour la troisième année consécutive, plusieurs milliards de francs de plus que prévu devrait conduire le conseiller fédéral à afficher un large sourire. Mais avoir si mal fait ses prévisions, en annonçant des déficits qui se transforment en excédents, l'amène à faire la grimace. [...]

»Des experts vont être saisis du problème. A eux de dire ce qui cloche dans la manière d'établir des prévisions budgétaires. Le Département fédéral des finances demandera un "deuxième avis", à l'instar d'un patient qui sollicite un deuxième médecin pour savoir si le diagnostic posé par le premier est correct.

»La source de ces erreurs à répétition est pourtant facile à identifier. Le Département fédéral des finances ne parvient pas à prendre en compte la dynamique de la croissance économique. L'expansion engendre un cercle vertueux. Non seulement les rentrées fiscales progressent sous l'effet de la hausse des revenus et des échanges commerciaux, mais aussi certaines dépenses diminuent, en particulier celles liées au chômage et aux aides sociales. Double action qui permet d'inverser rapidement le fléau de la balance: si la récession le fait pencher du côté des chiffres rouges, l'expansion l'amène dans les chiffres noirs.

»Ce mécanisme est si simple et si évident qu'on peut s'étonner que la Berne fédérale ne parvienne pas à l'intégrer dans ses méthodes de travail. Cette incapacité à penser la croissance n'est toutefois pas propre aux services fédéraux. Le problème est beaucoup plus général. C'est la Suisse tout entière qui se comporte comme si la croissance comportait au moins autant de risques que d'avantages. Sitôt que l'expansion revient, on s'en inquiète et on se prépare à prendre des mesures pour la freiner et éviter son éventuel emballement.

»Les chiffres du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) traduisent ce comportement: mesurés sur les deux ou trois dernières décennies, ils sont, en Suisse, sensiblement inférieurs à ceux de l'Union européenne et des Etats-Unis.

»L'attitude de la Suisse face aux richesses créées par la croissance écono-

mique est difficile à expliquer. Elle est probablement liée à de solides restes de morale calviniste, qui prône la sobriété et la simplicité, pour ne pas dire le dénuement. En tout cas, il est clair, même si le discours officiel affirme souvent le contraire, qu'on agit comme si l'on se méfiait des améliorations possibles du bien-être des gens, comme si les plus obtenus un jour devaient nécessairement être suivis par des moins.

»Une telle mentalité fait évidemment des ravages lorsqu'elle s'applique à la manière de conduire une politique économique. On ne cherchera surtout pas à l'influencer pour ne pas rompre l'ordre naturel des choses. Et en matière financière, on considérera que les déficits sont la règle, les bonis l'exception.

»Ce que nous avons vécu ces dernières années est la parfaite illustration de ces propos: la perspective de déficits subsiste dans les têtes bien que la croissance, après une longue période de récession, soit de retour. Et comme on ne parvient pas à intégrer cette nouvelle donnée, les excédents deviennent des "divines surprises". Comme si le Très Haut y était pour quelque chose! Et l'invoquer n'est assurément pas la bonne solution pour améliorer la qualité des prévisions!» ■

Jean-Pierre Ghelfi, dans *L'Événement syndical*, 16 janvier 2001.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Lala Gagnebin

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Daniel Marco (*dm*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Quand les pays pauvres font office de laboratoire

Les conditions de l'aide aux pays pauvres ont beaucoup évolué ces dernières décennies, les effets restant médiocres.

AU DÉBUT DES années 90, on pensait qu'il suffisait de libéraliser, d'ouvrir les frontières, de construire des infrastructures pour stimuler la croissance. Et les fruits de cette croissance devaient automatiquement se répandre partout. C'est ce qu'on a appelé le «*trickle down*», le dégonflement. Les institutions financières internationales ont consenti des prêts pour faciliter la mise en œuvre des réformes économiques et l'accès aux services de santé et d'éducation destinés aux pauvres. Les pauvres étaient considérés de loin, de manière très impersonnelle, comme des enfants qu'il fallait éduquer et soigner, et non comme des acteurs de leur propre développement. Jamais on n'aurait songé à les interroger pour savoir ce qu'ils pensaient de leur sort et sur les causes de leur misère.

Or cette politique a failli. Plusieurs pays africains au bénéfice d'une aide financière liée à un ajustement structurel n'ont pas décollé. Parmi les vingt pays les plus pauvres de la planète en 1980, ceux qui s'en sont sortis en triplant ou quadruplant leur revenu par habitant l'ont fait sans l'aide de la Banque mondiale et du FMI (le Sri Lanka, le Bangladesh, la Chine). Mais pour renoncer à cette aide, il faut déjà bénéficier d'un certain niveau de développement, comme la Malaisie après la crise financière en Asie. Cette voie solitaire, le Mozambique, par exemple, ne peut se la permettre, lui dont l'aide extérieure représente 80% de son produit national.

La réflexion a évolué et, en 1996, la communauté internationale s'est fixée des objectifs chiffrés à réaliser jusqu'en 2015 : réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile et de trois quarts celui de la mortalité maternelle, assurer l'enseignement primaire universel et la parité des sexes dans le secondaire, mettre en œuvre des stratégies environnementales pour inverser les pertes de ressources naturelles.

Pour compléter cette stratégie, on s'est également préoccupé des conditions politiques des pays en développement, de tous les facteurs qui empê-

chent les pauvres de bénéficier des efforts consentis par la communauté internationale : la corruption, le dysfonctionnement de la justice et de la police, les atteintes à la liberté de la presse et des syndicats notamment. On reconnaissait donc que les pauvres sont les premières victimes de la mauvaise gouvernance.

Vers le désendettement

En 2000, l'approche s'est encore affinée. La communauté des donateurs, Banque mondiale et FMI compris, exige des gouvernements des pays pauvres qu'ils parlent avec leurs pauvres, qu'ils leur demandent ce qu'ils veulent et où ils voient les problèmes. Le dialogue politique intérieur entre le gouvernement et la société civile est devenu une condition à l'octroi de nouveaux prêts par le Fonds monétaire et à la réduction des dettes. Un exemple : lors d'une des premières réunions, à Douala, un participant s'est exclamé : «*Mais le Cameroun n'est pas pauvre, c'est la corruption qui rassemble toutes les richesses dans les mains des dirigeants*».

Pour faire face à l'endettement multilatéral, les institutions de Washington ont lancé l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés, en anglais HIPC). Cette opération de désendettement a très vite été soutenue par le G7 et les autres petits pays riches, à des degrés divers de générosité. Elle vise à ramener la dette et son service en dessous de certains seuils : la dette ne devrait pas représenter plus de 150% de la valeur des exportations et son service ne pas dépasser 15% du budget de l'Etat.

Les donateurs veulent évidemment que les ressources budgétaires ainsi libérées soient bien utilisées. Le FMI conditionne la remise de la dette à la qualité du budget social du pays et les États bénéficiaires doivent présenter une stratégie de lutte contre la pauvreté, établie en coopération avec la société civile ; la Banque mondiale a même rédigé un manuel pour l'élaboration de ces stratégies.

Les résultats sont pour le moins mitigés, au point que la Banque et le Fonds ont dû qualifier ces stratégies d'intérimaires. Les causes sont diverses : mauvaise volonté des gouvernements bénéficiaires, manque de temps, organisation insuffisante de la société civile. Dans certains pays, les plus démunis n'osent pas créer des associations de peur de les voir infiltrées par des agents du gouvernement.

Les gouvernements préfèrent aussi cacher et se cacher certaines réalités. En moyenne, dans le monde, 70% des pauvres sont des femmes. Ce chiffre est certainement supérieur au Sahel où beaucoup d'hommes abandonnent leur famille pour chercher fortune en ville et où les femmes ne disposent pas du droit de propriété de la terre et d'héritage. La stratégie de lutte contre la pauvreté du Mali ne mentionne pas les femmes : les pauvres y sont unisexes et décrits avec des statistiques agrégées ! En Bolivie, le gouvernement se plaint du fait que les Indiens n'envoient pas leurs enfants dans les nombreuses écoles nouvellement construites. Mais les salaires des maîtres sont si bas que ceux-ci passent au moins la moitié de la semaine dans la capitale à exercer un autre métier.

Dernière chance

Les pauvres ont-ils une chance de s'en tirer face à de telles œillères ? Celles des gouvernements des pays bénéficiaires comme celles des gouvernements des pays riches qui approuvent ces stratégies et qui paient. Les gouvernements donateurs croient-ils vraiment que les pays pauvres vont s'en sortir ? On peut même se demander s'ils le veulent, puisqu'ils se contentent de protéger les budgets sociaux sans rien toucher au système économique mondial. Et pourtant, avec ses milliards engloutis, l'Initiative PPTE est l'initiative de la dernière chance. On ne voit guère les pays de l'OCDE retourner dans cinq ans devant leur Parlement et leur opinion publique et leur dire : on a raté, il faut recommencer.

Lala Gagnebin

Vœux de papier

Dix-neuvième jour du premier janvier du premier siècle du troisième millénaire, amen.

COINCÉE À MA TABLE, je sacrifie au rituel des vœux. Tardivement, comme d'habitude. Sur papier vergé, à l'encre bleue des mers du Sud. J'ai presque terminé ma liste. J'en suis à la lettre S. Aux Seiler de Zurich. Vera et Daniel, vous les connaissez?

La nuque me brûle jusqu'aux épaules. Mon dos, une échelle de douleur. Ma main, du bois mort. Inutile de continuer. Quand le corps se rebiffe, l'inspiration cale. Une pause thé s'impose. Un Keemun haoya à l'arôme chocolaté? Ou mon bon vieux Kenia bien corsé avec un nuage de lait? Hébéte, je reste debout devant mon placard, incapable de me décider. La bouilloire a beau me siffler, je suis sourde. Le cerveau occupé à passer et repasser mon carnet d'adresses au scanner. Ça y est, j'en étais sûre. J'ai oublié les Sallin. Et puis les Comte et les Blaser aussi. Tant pis, je les saute pour cette fois. Et le René. Je le relance, ou je l'efface définitivement?

Maudits soient ces choix! L'abondance des thés et des personnes. J'ai trop de Chine, et pas assez de Darjeeling. Trop de connaissances, et pas assez d'amis. Il faut que ça change. Je m'y engage solennellement, le petit doigt levé au-dessus de ma tasse d'Assam Tippuk.

On dirait un dictionnaire de synonymes

Retour à mon écritoire. Fin des opérations. Mais avant de refermer les enveloppes et de coller mes timbres, poussée par une sorte de conscience professionnelle, je commets l'irréparable: je me relis. La pile entière, dans l'ordre alphabétique.

Et c'est la montée à l'échafaud. Artificiellement «rapondues», ralliées dans un arbitraire meurtrier, mes proses confinent au désastre. Un birchermüsli de répétitions, une salade russe de lieux communs, un Waterzoï de banalités.

La forme est à pleurer. On dirait un dictionnaire des synonymes. Le fond, une autoroute pavée de bonnes intentions. De ces bons gros sentiments incompatibles avec les belles-lettres. Est-

ce que vous me les pardonnerez quand vous m'aurez lue? Car ces vœux, après tout, vous sont également destinés.

– J'espère, je souhaite que l'année, le siècle, le millénaire qui commence, qui débute, qui s'annonce, à venir, vous apportera ce que vous pouvez désirer, souhaiter, imaginer de mieux pour vous et les vôtres, appariés, associés ou apparentés. Le bonheur, l'amour, une promotion bienvenue, une récompense méritée, un vrai réconfort. Un enfant, un petit-fils, une arrière-petite-fille, un mariage en fanfare, un divorce harmonieux. Moins de deuils, de chagrins, de déceptions. La réalisation de ces voyages que vous planifiez depuis si longtemps. Une plus grande liberté, des loisirs plus fréquents, des revenus plus conséquents, plus décents. Un travail revalorisant, un travail stable, un vrai travail, après votre pénible expérience de la faillite, du dégraissage, de la restructuration, de la globalisation, du chômage post-fusion. Ou alors ce changement d'entreprise, de secteur, de département, de doyen, de directrice, que vous appelez ardemment de vos vœux. Ou encore cette retraite anticipée dont vous n'osiez plus rêver, la fameuse flexibilité dont vous pourrez enfin jouir, après en avoir été la victime.

Et puis la santé. La guérison totale, la cure de désintoxication surmontée, le virus terrassé. Un rétablissement rapide. Ou une rémission, qui sait, et un traitement ambulatoire qui vous permettrait d'aller et de venir à votre guise, de vous promener ce printemps au bord du lac, cet été sous les sapins.

Sachez que je pense à vous, que je vous suis très attachée, que vous m'importe, même si je me manifeste rarement. Ce mot, ces quelques lignes, ces phrases venues du cœur, sont censées remplacer toutes ces invitations remises, ces rencontres ajournées, retardées, déplacées.

Vous m'en voulez, je le sens, vous ne croyez pas à mes excuses, vous me condamnez d'avance, sans m'avoir entendu. Vous me peinez, me décevez. Vous non plus, vous ne me faites pas signe, vous ne m'écrivez pas.

Evidemment, vous avez des raisons plus valables que les miennes. Moi,

mon bureau est à la maison. Mon économie domestique ne dépend que de moi. Mon Nasdaq file droit, et pas dans le mur. Je suis libre. Vous non.

«Vous avez barré mon nom dans le who's who»

Vous, mes contemporain(e)s qui, par chance avez survécu aux chamboulements de la Nouvelle Economie, vous les quinquas courageux, vous vous êtes recyclés, bravo. Ça ne suffira pas. Vous êtes désormais condamnés à l'efficacité, à la rentabilité, à la responsabilité. A la solitude. A tous les niveaux. Rameurs, chefs ou sous-chefs de galère, vous êtes arrivés au plus haut de vos possibilités professionnelles, en plein dans le mille de votre carrière. Surchargés, overbookés. Soumis à la double concurrence de vos adversaires et des collègues trentenaires qui vous talonnent. Le moindre écart, la moindre faiblesse, votre fin est programmée. Vous perdez vos cheveux, votre corps est couvert d'eczéma, vous dormez mal, vous mangez n'importe quoi, vous vous empâtez. Vos enfants ne vous reconnaîtraient plus dans la rue, si vous aviez le temps de vous y promener.

Quant à vous, vous rentrez de New Dehli en mars, ou vous partez pour Londres en avril. Vous attendez depuis des mois les décisions de vos supérieurs. Le lieu de votre nouvelle affectation. Vous m'avez perdue entre deux déménagements, vous avez barré mon nom de votre who's who. Et vous qui habitez à deux pas, ou le village d'à côté, si nous nous voyons si peu, c'est la faute à personne.

Nous nous étions tant aimés. Nous voulions nous séduire à jamais, ne jamais nous quitter. Puis les années ont freiné nos élans, elles ont émoussé le fil de nos plus belles armes. La comédie sociale qui aimait la scène a perdu de son mordant.

Dans ma fenêtre, le ciel est si bas qu'il prend toute la place. Tableau monochrome, uniformément gris. La nature est un peintre minimaliste. Et la paresse, un bien vilain défaut.

Anne Rivier